

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Band: 30 (2004)

Heft: 3

Artikel: Etats-providence, opportunités politiques et mobilisation des chômeurs :
une approche néo-institutionnaliste

Autor: Berclaz, Michel / Füglistner, Katharina / Giugni, Marco

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etats-providence, opportunités politiques et mobilisation des chômeurs : Une approche néo-institutionnaliste

Michel Berclaz, Katharina Füglistner et Marco Giugni*

1 Introduction

Dans cet article nous aimerions proposer une approche théorique pour l'étude systématique de la mobilisation politique des chômeurs. Cette approche considère la mobilisation politique des chômeurs comme faisant partie d'un processus plus large que nous appelons la « politique contestataire du chômage », qui peut être définie comme une interaction épisodique, publique et collective entre acteurs organisés dont le résultat affecte les intérêts, droits ou identités d'au moins une des parties en cause.¹ Nous nous inspirons de deux traditions théoriques. Premièrement, nous suivons les travaux portant sur les mouvements sociaux et la politique contestataire, en particulier ceux qui ont souligné l'impact des structures des opportunités politiques sur la protestation. Deuxièmement, nous puisons dans la littérature sur l'Etat-providence, notamment les travaux comparatifs qui ont montré les variations internationales dans les conceptions et l'institutionnalisation de la prévoyance sociale. Notre ambition est de combiner ces deux traditions intellectuelles afin de pouvoir créer un modèle explicatif de la « politique contestataire du chômage ». Enfin, nous nous inspirons également de travaux récents portant sur la « politique contestataire de l'immigration » et, plus précisément, sur le rapport entre les conceptions dominantes de la nation et de la citoyenneté, d'une part, et les revendications politiques dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques, de l'autre. Dans cet article, nous suivons un raisonnement similaire appliqué au champ politique de l'emploi et, plus spécifiquement, au thème du chômage.

* Michel Berclaz, Katharina Füglistner et Marco Giugni, Université de Genève, Laboratoire de recherches sociales et politiques appliquées (resop). Adresse de correspondance : Marco Giugni, Département de science politique, Université de Genève, Uni Mail, Bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4 (marco.giugni@politic.unige.ch). Une version préliminaire de cet article a été présentée au colloque « Action publique de l'emploi et mouvements de chômeurs » (Lyon, 19–20 novembre 2004).

1 Cette définition s'inspire directement de la définition de politique contestataire donnée par McAdam et al. (2001 : 5) : « episodic, public, collective interaction among makers of claims and their objects when (a) at least one government is a claimant, an object of claims, or a party to the claims and (b) the claims would, if realized, affect the interests of at least one of the claimants ». Voir également Tilly (1995).

Cette approche peut être qualifiée de néo-institutionnaliste dans la mesure où elle met l'accent sur le rôle des institutions dans la mise en place et l'expression des mobilisations sociales, tout en définissant les institutions de façon large, comme non seulement un ensemble de règles, de procédures, de routines organisationnelles et de structures de gouvernance (March et Olsen 1984), mais aussi comme des conventions et des mœurs qui déterminent les choix et les comportements individuels.² Plus précisément, nous défendons la thèse que la forme et le contenu des revendications politiques portant sur les thèmes liés au chômage sont influencés par la conception dominante de l'Etat-providence et les approches institutionnelles pour le traitement du chômage qui en découle.

Notre raisonnement se déroule en cinq étapes. Premièrement, nous passons brièvement en revue les explications courantes de la (ou plutôt de l'absence de) participation politique des chômeurs. Deuxièmement, nous élaborons notre approche néo-institutionnelle de la politique contestataire du chômage et tout particulièrement l'idée que la mobilisation des chômeurs s'inscrit dans un contexte d'opportunités et de contraintes découlant du contexte politique. Troisièmement, nous proposons une typologie des conceptions de l'Etat-providence à partir du croisement de deux dimensions analytiques : les critères formels d'éligibilité pour avoir droit à la sécurité sociale (assurance-chômage) et les obligations qui y sont rattachées. Quatrièmement, nous suggérons une opérationnalisation de cette typologie afin de pouvoir l'utiliser dans des analyses empiriques. Finalement, nous avançons un certain nombre d'hypothèses provisoires concernant l'impact des conceptions de l'Etat-providence sur la mobilisation politique des chômeurs et, plus en général, sur la structuration des débats publics dans le domaine du chômage.

2 La mobilisation politique des chômeurs

Le chômage est un enjeu de société important. Il l'est depuis longtemps dans la plupart des pays européens, mais il l'est aujourd'hui également en Suisse, pays qui a été longtemps épargné par ce problème. Cependant, les chômeurs et leur mobilisation politique ne font que rarement partie du champ d'investigation scientifique. Le chômage est plus étudié pour ses conséquences sociales, économiques et psychologiques (Démazière 2003 ; Gallie 1999 ; Gallie et Paugam 2000 ; Schnapper 1981). L'action politique des chômeurs ou son absence ne constitue que rarement le sujet d'étude des chercheurs, principalement à cause du présupposé selon lequel ils constituent une population tellement « désunie et démunie » qu'ils n'arrivent pas à briser les nombreuses barrières à l'expression politique de leur mécontente-

2 Sur le néo-institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire, voir Giugni (2002).

ment, et dont la mobilisation est moins probable car les conditions de sa réalisation sont plus difficiles à mettre en place (Faniel 2003).

Ainsi, de nombreux auteurs ont souligné la spécificité du problème de l'action collective dans le cas des chômeurs (Bagguley 1992 ; Faniel 2003 ; Richards 2002 ; Royal 1997). En effet, la mobilisation politique des chômeurs rencontre plusieurs obstacles situés tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel (Faniel 2003). Un grand nombre de travaux, à commencer par l'étude classique de Lazarsfeld et al. (1933), a montré comment la situation de chômage amène à une déstructuration de la vie quotidienne et produit des effets négatifs sur le plan psychologique. Une certaine apathie et perte de confiance s'instaurent chez les personnes qui ont perdu leur emploi, surtout parmi celles qui sont touchées par le chômage de longue durée et qui sont prises dans une spirale de cumul des handicaps qui conduit à l'exclusion. En particulier, on observe souvent une perte des liens sociaux et un isolement progressif peu propice à la création des liens de solidarité nécessaires à la mobilisation.

Parallèlement à ces conséquences individuelles, le chômage pose une série d'obstacles organisationnels à la mobilisation. Comme l'a montré la théorie de la mobilisation des ressources, la protestation présuppose un certain degré d'organisation et implique une capacité de mobiliser des ressources. Or, de par leur situation particulière, les chômeurs souffrent d'un manque important de ces deux caractéristiques. D'une part, en termes de ressources, les chômeurs ont ce qu'on pourrait appeler une triple déficience : économique (les capacités économiques sont touchées par le chômage, avec une baisse du revenu dans un premier temps et une précarisation si la période de chômage se prolonge), sociale (au vu du rôle du travail dans les sociétés occidentales pour l'intégration sociale et le statut social, le chômage constitue en quelque sorte une diminution du rôle social de l'individu) et politique (la confiance dans les institutions et le sens de l'efficacité politique diminuent). D'autre part, en ce qui concerne l'organisation, la perte des liens sociaux et l'isolement social évoqués plus haut rendent particulièrement difficile la création des structures de mobilisations et des liens de solidarité qui sont à la base de l'action collective contestataire.

Une difficulté particulière pour la mobilisation des chômeurs est liée à la question de l'identité. Les travaux sur les mouvements sociaux ont souligné l'importance de l'identité collective pour que se forme un véritable mouvement social (Melucci 1996 ; voir Hunt et Benford 2004 pour un aperçu général). Les notions de solidarité et d'identité collective sont au cœur de la définition même de mouvement social, à côté de l'existence d'un réseau informel entre groupes et individus, de la présence d'une action collective de type conflictuel et du recours à la protestation (della Porta et Diani 1999). Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, la grande hétérogénéité de la catégorie des chômeurs en termes de leurs caractéristiques individuelles, de leur condition administrative et de leur traitement institu-

tionnel (Faniel 2003 ; Fillieule 1993 ; Galland et Louis 1981 ; Maurer 2001 ; Schnapper 1981) est peu propice à la création d'une identité collective forte. De surcroît, le fait qu'une grande partie ne reste pas dans la situation de chômage de façon permanente, mais qu'il y a des entrées et des sorties continues de cette condition, pose un obstacle supplémentaire au sentiment de partager un destin commun.

Enfin, parallèlement à la difficulté de créer une identité collective, il y a celle d'afficher un intérêt commun. Nous savons que ceci est un problème pour n'importe quel groupe ou mouvement (Olson 1965), mais tout spécialement pour une catégorie à la fois hétérogène et en situation d'équilibre dynamique comme les chômeurs.

Etant donné toutes ces conséquences découlant de la situation de chômage, il n'est pas surprenant que les chômeurs aient de la peine à s'organiser collectivement pour mettre sur pied un mouvement social. Cependant, les chômeurs – et, plus en général, les groupes sociaux qui ne disposent que de ressources limitées – montrent parfois une capacité de mobilisation insoupçonnée qui est documentée et étudiée par plusieurs travaux (Bagguley 1991, 1992; Chabanet 2002; Demazière and Pignoni 1998; Duvanel 2002; Maurer 2001; Piven and Cloward 1979, 1993; Richards 2002; Valocchi 1990). Parmi les cas les plus éclatants de ces dernières années, nous pouvons mentionner les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, la mobilisation des chômeurs français en 1997–1998 et les actions des *piqueteros* argentins.

En même temps, cette mobilisation varie fortement à la fois dans l'espace et dans le temps en fonction de facteurs internes et contextuels. Par exemple, Bagguley (1992) a tenté d'expliquer pourquoi les chômeurs anglais se sont mobilisés massivement dans les années trente alors qu'ils sont restés calmes dans les années quatre-vingt. Il a lié cette différence à la relation entre les chômeurs et l'Etat ainsi qu'à leur faible niveau de ressources organisationnelles et culturelles pour la mobilisation. Dans ce qui suit, nous proposons une approche qui met également l'accent sur certaines caractéristiques du contexte institutionnel, notamment le type d'Etat-providence auquel les chômeurs – tout comme les autres acteurs collectifs – sont confrontés, afin d'expliquer les variations internationales dans leur mobilisation politique. Nous avons notamment pu constater dans une recherche actuellement en cours que la mobilisation des chômeurs, bien qu'elle se situe à un niveau relativement bas, varie de manière importante d'un pays à l'autre.³ Cet

3 Il s'agit du projet UNEMPOL (« The Contentious Politics of Unemployment in Europe: Political Claim-making, Policy Deliberation and Exclusion from the Labor Market »). Ce projet comprends six pays : La Grande-Bretagne (étude dirigée par Paul Statham, Université de Leeds), la Suisse (Marco Giugni, Université de Genève), la France (Didier Chabanet, Université de Lyon II), l'Italie (Donatella della Porta, Institut Universitaire Européen), l'Allemagne (Christian Lahusen, Université de Bamberg) et la Suède (Annulla Linders, Université de Cincinnati). Ce projet est financé par la Commission européenne à travers le 5^{ème} Programme

article constitue une tentative de rendre compte de ces variations, tout en insérant la mobilisation des chômeurs dans le contexte plus large des débats publics en matière de chômage.

3 Les conceptions dominantes de l'Etat-providence comme structure d'opportunités spécifiques

Dans une étude récente portant sur le rapport entre les approches politico-institutionnelles et les conflits politiques mobilisés dans l'espace public par les acteurs collectifs en matière d'immigration et de relations ethniques dans cinq pays européens, les auteurs montrent que les conceptions dominantes de la nation et de la citoyenneté, ainsi que leur institutionnalisation dans des pratiques et mesures politiques, façonnent de manière décisive les revendications et mobilisations politiques dans le champ politique de l'immigration et des relations ethniques (Koopmans et al. à paraître ; voir aussi Giugni et Passy 2003a, 2004; Koopmans et Statham 1999, 2000). Dans leur perspective, ces « configurations » ou « modèles » de citoyenneté sont d'une importance cruciale pour la définition et structuration du champ, socialement et politiquement contesté, de l'immigration et des relations ethniques. Ils constituent par là autant de structures d'opportunités politiques pour la mobilisation des acteurs collectifs dans ce champ. Ces opportunités élargissent ou restreignent la marge de manœuvre des acteurs collectifs qui se mobilisent sur des enjeux migratoires et canalisent leur intervention dans l'espace public. Il s'agit, autrement dit, d'une structure d'opportunités spécifiques au champ de l'immigration et des relations ethniques qui détermine les options d'actions dans ce domaine et canalise les revendications politiques portant sur ces thèmes : qui intervient dans ce domaine, par quels moyen, sur quels enjeux spécifiques, à travers quelles pratiques discursives, etc.⁴

Ces opportunités spécifiques agissent à deux niveaux. D'abord, elles se situent sur le plan institutionnel. L'idée que la configuration des institutions politiques peut fournir des opportunités, mais aussi des contraintes, décisives pour que les groupes organisés de la population forment des mouvements sociaux et s'engagent dans des activités de protestation est désormais classique dans la littérature

cadre de recherches et par l'OFES pour le volet suisse. Voir Giugni et Statham (2002) pour plus de détails.

4 On peut parler ici d'une structure d'opportunités « spécifiques », dans la mesure où elles influencent exclusivement les actions qui concernent le champ politique de l'immigration et des relations ethniques. En plus de celles-ci, la mobilisation et les revendications des acteurs qui agissent dans ce champ dépendent également de la structure des opportunités politiques « générale », telle qu'elle a été mise en évidence par plusieurs auteurs (voir McAdam 1996 pour une synthèse) et qui se réfère essentiellement au degré d'accès au système politique institutionnalisé, à l'attitude des autorités politiques vis-à-vis de la protestation et à la configuration du pouvoir politique (alignement, alliances., etc.).

spécialisée. Le concept de structure des opportunités politiques saisit les aspects du contexte politique des mouvements sociaux qui interviennent entre les changements macrosociaux et la contestation (voir Kriesi 2004 pour un aperçu général). Selon la définition de Sidney Tarrow (1996), il s'agit de signaux consistants aux acteurs politiques qui les encouragent ou les découragent à mettre en œuvre leurs ressources internes pour former des mouvements sociaux. Ces signaux peuvent découler des caractéristiques générales du contexte institutionnel, mais aussi de certains aspects spécifiques à un domaine politique donné. L'ensemble de ces éléments produit des *opportunités institutionnelles* qui mettent en place des conditions ayant un impact sur les coûts des différentes formes de mobilisation et sur leurs chances de succès (Koopmans 1995; Tilly 1978).

Mais la mobilisation des acteurs collectifs dans un domaine politique donné ne dépend pas uniquement du cadre institutionnel plus ou moins favorable. Elle relève également de certaines conditions culturelles et discursives. C'est ce que la littérature récente sur les mouvements sociaux a traité sous la rubrique de cadrages culturels (voir Bendford et Snow 2000, Snow 2004 pour un aperçu général). Ici il s'agit d'étudier les liens qui s'établissent entre des interprétations existantes de faits et d'événements objectifs, d'une part, et la participation dans les mouvements, de l'autre ; entre les cadres interprétatifs et discursifs des mouvements – ou images-cadre –, et la mobilisation. Autrement dit, la mobilisation politique dépend également des processus cognitifs qui sous-tendent l'évaluation d'une situation donnée, des situations possibles et des motivations pour l'action (Snow et al. 1986), ainsi que de la création de sentiments d'identité, d'injustice et de liberté d'action (Gamson 1995).

Dans cette perspective, la culture se trouve presque entièrement réduite à ses composantes stratégiques, faisant référence essentiellement aux activités intentionnelles de la part de participants dans les mouvements sociaux. Ainsi conçus, les cadrages culturels sont « les efforts conscients, stratégiques de la part de groupes de gens pour façonner des compréhensions partagées du monde et d'eux-mêmes qui légitiment et motivent l'action collective » (McAdam et al. 1996 : 6). Cependant, comme l'a montré le néo-institutionnalisme sociologique et historique, la culture ne peut pas être réduite à ses composantes purement stratégiques, mais fait aussi référence aux « configurations ou formations symboliques qui contraignent et permettent l'action en structurant les engagements normatifs des acteurs et leurs compréhensions du monde et de leurs propres possibilités au sein de celui-ci » (Emirbayer et Goodwin 1996 : 365). Ces configurations ou formations symboliques produisent des *opportunités discursives* qui, à leur tour, déterminent quelles formes de revendications par quels types d'acteurs ont le plus de chances de parvenir à une visibilité dans les médias, d'entrer en résonance avec les revendications d'autres acteurs et finalement de gagner une légitimité dans le discours public (Koopmans et al. à paraître).

En bref, les opportunités institutionnelles sont des options pour l'action collective dans la mesure où elles offrent aux acteurs des chances variables et entraînent des risques différents d'un contexte à l'autre (Koopmans 2004), alors que les opportunités discursives sont des options pour l'action collective dans la mesure où elles offrent aux acteurs une visibilité, une résonance et une légitimité variables d'un contexte à l'autre (Koopmans et al. à paraître).

Si l'idée que les acteurs, les intérêts et les identités collectives impliqués dans le domaine des migrations dépendent de structures d'opportunités spécifiques à ce champ politique est correcte, on peut s'attendre à ce que d'autres champs politiques soient également influencés par certaines caractéristiques de l'environnement institutionnel et discursif propre au domaine en question. Nous nous situons dans le sillage de ces travaux et nous nous intéressons à la relation entre les conceptions de l'Etat-providence et la structuration des débats publics dans le domaine du chômage. L'idée que nous défendons est que la vision dominante de l'Etat-providence propre à un pays façonne ce qu'on pourrait appeler la « politique contestataire du chômage », c'est-à-dire les débats publics et les mobilisations collectives concernant le chômage. Dans cette perspective néo-institutionnaliste, les conceptions dominantes de l'Etat-providence définissent une structure des opportunités politiques qui élargissent ou restreignent les options pour l'action des acteurs collectifs agissant dans ce domaine. Autrement dit, l'argument central que nous avançons est que les modalités de l'intervention des acteurs collectifs dans le champ du chômage, y compris la mobilisation des chômeurs, dépendent d'un mix d'opportunités spécifiques qui est à son tour influencé par le « régime d'Etat-providence » dominant. Nous poursuivons ainsi une réflexion entamée ailleurs et en particulier dans le cadre d'un projet de recherche en cours.

A nouveau, ces opportunités spécifiques sont à la fois institutionnelles et discursives. Par exemple, des modifications de la loi qui gère l'indemnisation du chômage peuvent avoir un impact sur la situation des chômeurs et leur offrir de nouvelles options ou motivations pour s'organiser et se mobiliser politiquement. Mais surtout, les notions culturelles de la prévoyance sociale et les conceptions dominantes de l'Etat-providence déterminent quelles prises de position politiques par rapport au chômage et aux chômeurs sont considérées comme raisonnables ou acceptables, quelles constructions de la réalité du chômage sont considérées comme réalistes et quelles revendications et acteurs collectifs impliqués dans ce domaine sont considérés comme légitimes au sein du système politique. La question est d'autant plus importante que l'on s'intéresse aux groupes démunis, tels que les chômeurs, car ils peinent à avoir une certaine capacité à redéfinir les cadres culturels dans lesquels la question qui les concerne a été construite. Capacité qui est importante pour accéder à l'espace public et faire reconnaître une demande comme légitime.

4 Une typologie des conceptions de l'Etat-providence

Dans les travaux évoqués plus haut portant sur le domaine de l'immigration, les configurations ou modèles de citoyenneté sont définis de façon précise, en faisant notamment référence à deux dimensions cruciales: les critères formels pour l'obtention de la citoyenneté (définis en termes plutôt « ethniques » ou plutôt « civiques ») et les obligations culturelles associées à l'obtention de la citoyenneté (selon une vision « moniste » ou « pluraliste »). En d'autres termes, l'idée défendue par les auteurs est que les opportunités politiques pour la mobilisation des acteurs qui interviennent dans le domaine des migrations dépendent à la fois du niveau d'égalité de l'accès individuel à la citoyenneté et de la quantité de différences culturelles et des droits collectifs octroyés par la citoyenneté (Koopmans et al. à paraître). Poursuivons notre parallèle et essayons de voir si nous pouvons trouver une manière analogue de conceptualiser les définitions collectives de l'Etat-providence, en partant de l'idée qu'il existe différentes logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance-chômage et de l'aide sociale (Valli et al. 2002).

La littérature sur l'Etat-providence est très vaste (voir Merrien 1996 pour un aperçu général). Un grand nombre de travaux souligne notamment les variations qui existent d'un pays à l'autre dans les conceptions et les modalités de gestion de la protection sociale. Ainsi, Merrien (1996 : 417) souligne à juste titre que « [i]l existe non pas un modèle de l'Etat-providence, mais des Etats-providence profondément divergents ». La littérature nous offre plusieurs typologies pour montrer ces différences. Bien qu'elle dépasse le cadre de l'intervention étatique, la typologie proposée par Esping-Andersen (1990) est probablement la plus connue d'entre elles. Il distingue entre trois « régimes d'Etats-providence » : l'Etat-providence libéral ou résiduel (exemplifiés par les cas du Royaume-Uni et surtout des USA), l'Etat-providence bismarckien ou assuranciel (par exemple, l'Allemagne, la France ou encore la Suisse) et l'Etat-providence universaliste ou social-démocrate (notamment, les pays scandinaves et la Suède en particulier). Cette trilogie est présente chez nombre d'autres auteurs, avec des variations d'un auteur à l'autre.

Esping-Andersen est plus intéressé aux rapports entre Etat et marché ainsi qu'au degré de démarchandisation des individus en fonction des différents régimes d'Etats-providence qu'à montrer le niveau de protection étatique par rapport au chômage. Gallie et Paugam (2000) ont proposé une typologie afin d'étudier l'impact de l'Etat-providence sur l'expérience du chômage. Ils prennent en considération trois facteurs qui peuvent influencer l'expérience du chômage : le degré de couverture, le niveau de compensation financière et l'importance des mesures actives pour l'emploi. A partir de ces trois critères, ils distinguent entre quatre « régimes de providence-chômage ». Le régime sub-protecteur (exemples : Grèce, Italie, Portugal, Espagne) offre aux chômeurs une protection en-dessous du niveau nécessaire pour la subsistance. Le régime libéral/minimal (exemples : Royaume-

Uni, Irlande) offre un niveau de protection plus élevé, mais ne couvre pas l'ensemble des personnes au chômage et le niveau de compensation est faible. Le régime centré sur l'emploi (exemples : France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique) offre un niveau de protection beaucoup plus élevé, mais la couverture reste incomplète dû aux principes d'éligibilité pour la compensation. Finalement, le régime universaliste (exemples : Danemark, Suède) se caractérise par l'ampleur de la couverture, un niveau de compensation beaucoup plus élevé et des mesures actives plus développées.

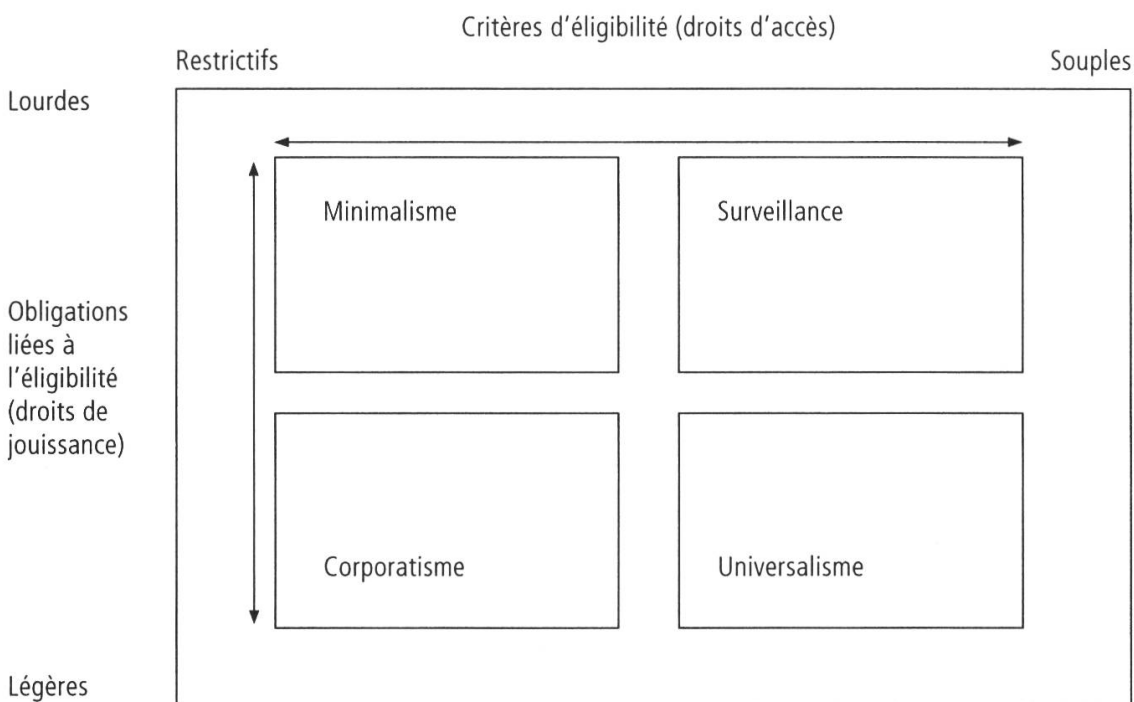
L'avantage de la typologie de Gallie et Paugam est qu'elle porte plus directement sur le domaine qui nous intéresse car elle s'appuie sur des indicateurs de politiques visant à lutter contre le chômage. Cependant, ces auteurs ont étudié les effets du degré et des modalités de la protection étatique sur l'expérience du chômage. Le travail de construction d'une typologie qui permette de relier les formes du traitement institutionnel du chômage aux revendications politiques dans ce domaine reste à faire. Nous nous attelons à cette tâche en reprenant certains aspects traités dans la littérature spécialisée afin de définir une typologie des conceptions de l'Etat-providence qui découle du croisement de deux dimensions analytiques : les *critères formels d'éligibilité* aux droits sociaux (en particulier, des droits concernant la perte ou le manque de travail rémunéré) et les *obligations liées à l'éligibilité* (en particulier, les obligations pour les bénéficiaires des droits concernant le chômage). La première dimension se réfère aux critères qui définissent les conditions d'accès aux prestations sociales pour les demandeurs d'emploi ainsi que la quantité et la « qualité » de ces droits. Il s'agit, autrement dit, de savoir qui a droit de bénéficier de quelles prestations sociales dans le domaine du chômage et à quelles conditions. Les critères d'éligibilité peuvent être plus ou moins restrictifs ou souples. La deuxième dimension concerne les obligations rattachées à la condition de chômeur. Il s'agit, en d'autres termes, de savoir quelles sont les contraintes qui pèsent sur les chômeurs qui ont droit aux prestations sociales. Les obligations liées à l'éligibilité peuvent être plus ou moins lourdes ou légères. Le choix de ces deux dimensions se justifie par le fait que les prestations sociales contiennent à la fois des éléments de droits et d'obligations : d'un côté elles accordent aux personnes ayant perdu leur emploi des droits à être indemnisées, mais à ces droits de jouissance de la sécurité sociale sont rattachées certaines obligations.

La figure 1 nous montre les quatre types idéaux de conceptions de l'Etat-providence résultant du croisement des deux dimensions analytiques retenues. Etant donné que ces deux dimensions constitutives sont à considérer comme des continuums plutôt que comme des catégories discrètes, cette typologie représente un espace bidimensionnel nous permettant de situer les différentes conceptions de l'Etat-providence que nous pouvons observer dans la réalité. Les idéaux-types que

nous pouvons dégager du croisement des deux dimensions sont ainsi des modèles d'une valeur heuristique plus que des réalités empiriques concrètes.

Le premier type représente une conception que nous pouvons qualifier de *minimalisme*, dans la mesure où elle combine des critères d'éligibilité restrictifs et des obligations lourdes liées à la jouissance des prestations sociales. C'est une situation qui se rapproche du modèle résiduel, suivant lequel l'Etat doit venir en aide aux plus démunis, notamment à travers l'aide sociale, et n'engager qu'un niveau minimal de ressources distributives. La conception de l'Etat-providence qui correspond à la situation que nous appelons *corporatisme* partage avec l'approche minimaliste des critères d'éligibilité restrictifs, mais pose moins de contraintes en termes d'obligations requises pour bénéficier des prestations sociales. Lorsque des obligations légères sont accompagnées d'un accès facilité aux prestations sociales – c'est-à-dire des critères souples d'éligibilité –, nous avons une conception qui se caractérise par son *universalisme*. Ici l'approche dominante vise à élargir l'accès et la couverture au plus grand nombre de personnes, notamment au plus grand nombre de demandeurs d'emploi, tout en leur imposant un faible niveau d'obligations. Finalement, la conception correspondant à la situation que nous appelons *surveillance* se caractérise par des critères d'éligibilité souples, mais en même temps par des obligations lourdes que l'Etat impose aux chômeurs afin de maintenir leur droit aux prestations sociales.

Figure 1 : Un espace bidimensionnel pour situer les conceptions de l'Etat-providence



5 Opérationnalisation de la typologie

La typologie que nous venons de présenter, tout comme l'approche qui en est à l'origine, se prête à une analyse comparative des Etats-providence et de leur impact sur les revendications politiques portant sur le chômage. Il s'agit pour cela de placer les différents Etats dans la typologie et d'émettre un certain nombre d'hypothèses reliant les conceptions dominantes de l'Etat-providence aux mobilisations collectives dans ce domaine. Cependant, afin d'éviter de tomber dans des clichés nationaux, mais surtout afin de permettre une analyse systématique et empiriquement fondée de ce lien, il est nécessaire de trouver des indicateurs qui nous permettent d'opérationnaliser la typologie. Pour ce faire, nous identifions un certain nombre d'aspects qui permettent de différencier les Etats-providence dans leur mode d'opération, ceci pour chacune des deux dimensions de la typologie. Comme nous nous intéressons en particulier au rôle de l'Etat par rapport au marché du travail rémunéré ainsi qu'à son impact sur les débats publics et les mobilisations collectives dans ce domaine (c'est-à-dire, la politique contestataire du chômage), nos indicateurs portent sur les droits et obligations concernant le chômage et se concentrent surtout sur la législation et les institutions mises en place pour indemniser les personnes ayant perdu leur emploi. A nouveau, cette manière d'opérationnaliser les conceptions de l'Etat-providence s'inspire d'une démarche similaire suivie dans l'étude mentionnée précédemment portant sur le domaine de l'immigration et des relations ethniques (Koopmans et al. à paraître ; voir aussi Giugni et Passy 2003b). L'objectif général est d'arriver, sur une base empirique, à placer les pays (européens) sur les deux dimensions de la typologie et de pouvoir montrer les différences relatives en termes de vision et pratiques de la sécurité sociale.

Pour la première dimension – les critères formels d'éligibilité aux prestations sociales – nous pouvons distinguer cinq aspects principaux : (1) les pré-requis formels pour l'obtention des prestations sociales, (2) le niveau de couverture, (3) l'extension de la couverture, (4) l'existence de différenciations des bénéficiaires et (5) l'existence de structures institutionnelles favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. Le tableau 1 résume ces aspects ainsi que les indicateurs spécifiques pour chacun d'entre eux. Décrivons-les un peu plus en détail afin de mieux comprendre comment on peut classer les différents Etats-providence à l'aide de ces indicateurs.

Pré-requis formels pour l'obtention des prestations sociales. Le premier aspect des critères formels d'éligibilité concerne les conditions que la personne sans emploi doit remplir afin d'être considérée comme chômeur et ayant donc le droit de toucher les indemnités de l'assurance-chômage ou, selon le pays, d'une autre institution de la sécurité sociale. Parmi les indicateurs possibles, nous pouvons mentionner la durée minimale de la cotisation à l'assurance-chômage nécessaire à

Tableau 1 : Indicateurs de la dimension de critères formels d'éligibilité

 Pré-requis formels pour l'obtention des prestations sociales

- Durée de la cotisation
- Montant de la cotisation (en % du salaire)

Niveau de couverture

- Montant de la couverture (en % du salaire)
- Durée de la couverture
- Indemnité minimale

Extension de la couverture

- Nombre de bénéficiaires
- Existence d'autres structures

Différenciation des bénéficiaires

- Au niveau de l'admission
- Au niveau de la couverture

Structures étatiques d'insertion dans le marché du travail

- Dépenses étatiques pour les mesures actives
 - Obligation de mettre en place des structures
 - Accessibilité des structures
-

l'obtention des droits à l'indemnisation et le montant de cette cotisation (par exemple, en pourcentage du salaire).

Niveau de couverture. Le deuxième aspect s'intéresse à déterminer dans quelle mesure l'indemnité permet au chômeur de garder son standard de vie et pour combien de temps. Les indicateurs de cette dimension sont le montant de la couverture (par exemple, en pourcentage du dernier salaire), la durée de la couverture et l'existence éventuelle d'une indemnité minimale.

Extension de la couverture. Il s'agit ici d'analyser qui est assuré ou indemnisé en cas de chômage, qui en revanche n'est pas pris en charge et, plus en général, quelles sont les possibilités d'aide financière pour les personnes qui ont perdu leur travail. Deux indicateurs peuvent être utilisés pour saisir cet aspect. Premièrement, nous pouvons regarder le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage en proportion des demandeurs d'emploi (c'est-à-dire, le taux de couverture de l'assurance-chômage). Deuxièmement, il faudrait également prendre en considération l'éventuelle existence d'une ou plusieurs institutions sociales étatiques qui prennent le relais pour les chômeurs qui ont épuisé leurs droits ou qui ne remplissent pas les critères pour avoir droit aux indemnités de l'assurance-chômage.

Différenciation des bénéficiaires. Le degré d'ouverture ou de fermeture du système de sécurité sociale dans un pays n'est pas donné seulement par les conditions formelles d'accès ou la portée de la couverture, mais dépend également de la présence de règles qui ouvrent l'accès à certains groupes ou individus, tout en le

fermant pour d'autres. Ici nous nous intéressons donc à l'existence d'un traitement différencié des bénéficiaires au niveau de l'admission et au niveau de la couverture de l'assurance-chômage ou d'une autre institution de la sécurité sociale. Une telle différenciation pourrait être pratiquée à l'égard de certaines catégories de chômeurs, comme par exemple les jeunes, les femmes ou les personnes proches de l'âge de la retraite.

Structures étatiques d'insertion dans le marché du travail. Dans les années quatre-vingt-dix, il y a eu dans plusieurs pays européens une tendance vers une transition d'une perspective passive des allocations sociales vers davantage de mesures actives du marché du travail. Il ne s'agit plus seulement d'indemniser les gains perdus suite à une situation de chômage, mais de mettre également à disposition des chômeurs des structures visant à favoriser l'intégration professionnelle en leur donnant, par exemple, des possibilités de suivre des cours de formation, de réorientation professionnelle ou en leur accordant de l'aide pour suivre une activité indépendante. Cet aspect s'intéresse donc aux mesures mises en place par l'Etat et visant à faciliter la réinsertion des chômeurs dans le marché du travail (selon les droits qui leur sont accordés). Parmi les indicateurs possibles, on peut mentionner le montant des dépenses publiques pour les mesures actives (par exemple, en pourcentage du produit national brut), l'obligation sur le plan législatif de mettre en place des structures visant l'insertion et la réinsertion dans le marché du travail, et l'accessibilité de ces structures.

Pour la deuxième dimension – les obligations liées à l'éligibilité aux prestations sociales – nous pouvons distinguer trois aspects principaux : (1) les conditions générales pour l'obtention des prestations sociales, (2) l'existence de contre-prestations demandées aux bénéficiaires et (3) l'existence de sanctions en cas de non-respect des conditions de la part des bénéficiaires. Comme pour la première dimension, nous proposons pour chaque aspect un certain nombre d'indicateurs spécifiques, résumés dans le tableau 2 et que nous allons décrire un peu plus en détail.

Conditions générales pour l'obtention des prestations sociales. Le premier aspect de la dimension des obligations liées à l'éligibilité concerne les conditions auxquelles une personne ayant perdu son emploi doit se soumettre afin d'entrer dans la catégorie des chômeurs et avoir ainsi droit aux prestations sociales. Un des premiers objectifs de toute politique dans le domaine du chômage est la réinsertion sur le marché du travail des personnes sans emploi. La recherche d'un travail reste donc l'obligation primaire d'un bénéficiaire d'une prestation de l'assurance-chômage. En outre, le chômeur doit accepter un travail jugé convenable ou acceptable par la législation dans le domaine. Sur la base de ces éléments, nous pouvons prendre en considération les indicateurs suivants : la définition du travail convenable ou acceptable prévue par la législation (selon plusieurs critères tels que le niveau de salaire, l'exigence d'une réorientation professionnelle ou la distance

Tableau 2 : Indicateurs de la dimension des obligations liées à l'éligibilité

 Conditions générales pour l'obtention des prestations sociales

- Définition du travail convenable/acceptable
- Obligation de postuler
- Quantité des offres à envoyer

Contre-prestations

- Obligation de participer à des programmes d'emploi
- Obligation de participer à des cours de formation

Sanctions

- Sanctions financières
 - Restriction de l'accès aux cours de formation
 - Suppression des prestations sociales
-

géographique du lieu de travail), l'obligation de postuler et la quantité des offres que la personne sans emploi doit envoyer pour avoir droit aux prestations.

Contre-prestations. Le deuxième aspect porte sur les obligations dont la personne concernée doit s'acquitter afin de rester bénéficiaire des prestations sociales. Ici nous pouvons mentionner l'obligation pour la personne sans emploi de participer à des programmes d'occupation dans le cadre des mesures actives du marché de travail ou à des cours de formation, le but dans les deux cas étant d'améliorer son employabilité. Avec ces indicateurs, on cherche à savoir si les modalités de mise en place des mesures actives permettent de mettre en lumière les premiers signes de la création d'un système de « workfare ».

Sanctions. Le dernier aspect concernant les obligations liées à l'éligibilité s'intéresse à la rigidité du système, et plus précisément aux mesures et instruments mis en place afin de contrôler les abus des bénéficiaires. Ici on peut considérer les indicateurs suivants : l'existence de sanctions financières en cas de comportement non-conforme aux obligations liées à l'obtention des indemnités, la fréquence d'utilisation des sanctions, la restriction de l'accès à la formation et, comme *extrema ratio*, la suppression des prestations sociales.

Il est important de noter que les indicateurs proposés ici portent avant tout sur l'assurance-chômage, puisque nous nous référons en particulier au cas de la Suisse qui se base sur un système de type assurantiel. Cependant, afin d'avoir une vision plus complète du système de protection sociale en cas de perte de travail rémunéré, mais surtout afin de pouvoir comparer les critères d'éligibilité dans des pays qui ont des régimes d'Etat-providence différents, il est important de prendre en compte à la fois les indemnités de l'assurance-chômage et les allocations provenant d'autres institutions de la sécurité sociale. Il faut enfin souligner qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, notre propos à ce stade étant plutôt de suggérer un certain nombre de pistes pour l'opérationnalisation de la typologie présentée précédemment.

6 L'impact des conceptions de l'Etat-providence sur la structuration des débats publics dans le domaine du chômage : hypothèses provisoires

Comment ces différentes définitions collectives de l'Etat-providence, ainsi que leur concrétisation dans les approches institutionnelles par rapport au chômage (mesurées à travers des indicateurs tels que ceux que nous venons de décrire), se reflètent-elles dans des différences dans la mobilisation des chômeurs et, plus en général, dans la structuration des débats public en matière de chômage ? Nous aimerions terminer avec un certain nombre d'hypothèses provisoires concernant le lien entre structure et action dans ce domaine, que des travaux futures pourront tester empiriquement.

Dans l'étude sur la politique contestataire dans le domaine de l'immigration qui a inspiré notre approche, les auteurs ont pu montrer comment les définitions collectives de la nation et de la citoyenneté déterminent un « mix » d'opportunités à la fois institutionnelles et discursives qui facilitent ou empêchent la mobilisation de certains acteurs et canalisent les revendications vers certains thèmes et enjeux plutôt que d'autres (Koopmans et al. à paraître ; voir aussi Giugni et Passy 2003a, 2004 ; Koopmans et Statham 1999, 2000). Ainsi, par exemple, un système fermé dans la mesure où il s'appuie sur une conception ethnique et moniste (c'est-à-dire, assimilationniste) de la citoyenneté restreint les possibilités d'action pour les migrants et tend à canaliser les débats publics vers des thèmes concernant la régulation des flux migratoires (c'est-à-dire les critères d'entrée et de sortie de la nation), alors qu'un système plus ouvert reposant sur une conception civique et pluraliste de la citoyenneté offre davantage d'opportunités aux migrants et débouche sur des débats publics mettant l'accent largement sur les thèmes liés à l'intégration des immigrés.

La formulation des hypothèses concernant l'impact des conceptions de l'Etat-providence sur la structuration des débats publics dans le domaine du chômage suit un raisonnement similaire. Au niveau le plus général, nous postulons que la conception que nous avons appelée minimalisme est la plus « fermée » en termes d'opportunités pour les acteurs collectifs qui se mobilisent dans le domaine du chômage. A l'autre extrême, la conception que nous avons nommée universalisme est la plus « ouverte ». Le corporatisme et la surveillance représentent des situations intermédiaires, se situant quelque part entre ces deux extrêmes. Ces différences dans les conceptions dominantes de l'Etat-providence devraient influencer de manière substantielle les débats publics autour du chômage, notamment la présence de certains acteurs, les formes des revendications et leur contenu. Le tableau 3 résume les hypothèses que nous pouvons avancer à ce stade.

En ce qui concerne la *présence des acteurs* dans l'espace public autour des enjeux liés au chômage, nous pouvons nous attendre à ce que les acteurs qui se mobilisent afin d'élargir les droits des chômeurs et, plus en général, des personnes

Tableau 3 : Résumé des hypothèses concernant l'impact des conceptions de l'Etat-providence sur les revendications dans le domaine du chômage

	Minimalisme	Corporatisme	Surveillance	Universalisme
Présence des acteurs	Faible	Intermédiaire	Intermédiaire	Forte
Répertoire d'action	Radical	Intermédiaire	Intermédiaire	Modéré
Thèmes	Accès aux prestations sociales	Accès et situation	Accès et situation	Situation des chômeurs
Objets	Groupes spécifiques de chômeurs	Groupes spécifiques et en général	Groupes spécifiques et en général	Chômeurs en général
	Travailleurs menacés de licenciement	Travailleurs menacés et chômeurs	Travailleurs menacés et chômeurs	Chômeurs
Position	Positive	Intermédiaire	Intermédiaire	Négative
	Forte polarisation	Polarisation moyenne	Polarisation moyenne	Faible polarisation

sans emploi soient plus présents dans un contexte où les chômeurs ont davantage de droits d'éligibilité et moins d'obligations liées à cette éligibilité. Ceci vaut bien évidemment pour les chômeurs eux-mêmes, mais aussi pour les organisations d'aide aux chômeurs. Autrement dit, nous nous attendons à ce que les chômeurs ainsi que les groupes et organisations défendant les droits des chômeurs affichent un niveau de mobilisation plus élevé dans une situation où prévaut une conception universaliste de l'Etat-providence et moins élevé dans le cadre du minimaliste. La présence de ces acteurs dans la situation de corporatisme et de surveillance devrait être équivalente et se situer à un niveau intermédiaire.

L'hypothèse concernant les *formes des revendications* suit la même logique. Les travaux comparatifs sur les opportunités politiques se sont penchés surtout sur cet aspect de la mobilisation des mouvements sociaux et ont notamment montré comment une structure d'opportunités fermée tend à radicaliser l'action des mouvements, alors qu'une structure d'opportunités plus ouverte favorise une modération du répertoire d'actions (voir, par exemple, Kriesi et al. 1995). Un raisonnement semblable peut s'appliquer à la structure d'opportunités spécifiques constituée par la conception dominante de l'Etat-providence. Nous attendons donc à ce que les formes d'actions soient plus radicales dans une situation de minimalisme et plus modérées dans une situation d'universalisme. A nouveau, les deux autres situations constituent des cas intermédiaires.

Pour ce qui est du *contenu des revendications*, nous pouvons distinguer entre trois aspects différents. Premièrement, en ce qui concerne les *thèmes abordés* par

les revendications, nous nous inspirons directement des travaux récents sur l'impact des modèles de citoyenneté sur les mobilisations dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques. Ce travaux ont montré que, dans le contexte d'un modèle fermé, les revendications tendent à porter sur les enjeux liés à l'accès aux droits de citoyenneté, alors qu'elles portent plutôt sur l'intégration dans le contexte d'un modèle plus ouvert (Koopmans et al. à paraître). Suivant un raisonnement semblable, nous nous attendons à ce qu'une conception minimaliste (donc fermée) de l'Etat-providence favorise les revendications portant sur la définition de l'accès aux prestations sociales, alors qu'une conception universaliste devrait canaliser les débats vers les enjeux concernant la situation des chômeurs ayant ces droits. Les deux autres cas sont une fois de plus à considérer comme étant des situations intermédiaires.

Deuxièmement, en ce qui concerne les *objets des revendications* (c'est-à-dire, les groupes dont les droits, intérêts et identités sont affectés par la réalisation d'une revendication), nous nous attendons à ce qu'un Etat-providence minimaliste favorise les revendications ayant pour objet des catégories spécifiques de chômeurs, alors qu'un Etat-providence universaliste devrait favoriser les revendications ayant pour objet les chômeurs en général. De plus, dans le contexte d'une conception minimaliste, les travailleurs en danger de licenciement devraient être souvent au centre des revendications car ils sont dans une situation où il faut se poser la question de l'accès aux prestations sociales. A nouveau, les deux autres cas sont des situations intermédiaires.

Troisièmement, en ce qui concerne la *position des acteurs* lorsqu'ils interviennent dans le domaine du chômage, nous nous attendons à ce que le climat discursif soit plus positif dans un contexte d'Etat-providence universaliste car cette conception favorise une attitude plus favorable par rapport aux droits des chômeurs. Une conception minimaliste, en revanche, constitue un climat discursif plus hostile, ce qui devrait induire les acteurs collectifs à se prononcer de manière plus négative sur ces droits. De plus, on peut s'attendre à ce que le niveau de polarisation sur ces enjeux soit plus prononcé dans le contexte d'une conception minimaliste de l'Etat-providence par rapport à un Etat-providence universaliste car le climat discursif plus positif tend à rapprocher les positions des différents acteurs. Ici aussi, nous pouvons considérer les deux autres cas comme étant des situations intermédiaires.

7 Conclusion

Dans cet article, nous avons voulu suggérer une approche pour l'étude systématique du processus politique dans le champ du chômage. Il s'agit d'une approche néo-institutionnaliste dans la mesure où elle part des institutions existantes pour

expliquer les comportements, mais tient compte également des aspects culturels des institutions. Dans cette perspective, les stratégies et la marge de manœuvre des acteurs sont structurées de manière importante par le contexte institutionnel et discursif découlant de la conception dominante de l'Etat-providence qui caractérise un pays. Celle-ci forme une structure d'opportunités et de contraintes qui canalise les revendications des acteurs vers certaines formes et certains enjeux.

Il est important de souligner que notre réflexion par rapport au lien entre Etat-providence et revendications politiques dans le domaine n'en est qu'à ses débuts. Il s'agit véritablement de « work in progress » qu'il est nécessaire d'élaborer et, surtout, de mettre à l'épreuve lors d'analyses empiriques.

8 Références bibliographiques

- Bagguley, Paul (1991), *From Protest to Acquiescence?* London: Macmillan.
- Bagguley, Paul (1992), Protest, Acquiescence and the Unemployed: A Comparative Analysis of the 1930s and 1980s. *British Journal of Sociology* 43: 443–461.
- Benford, Robert D. et Snow, David A. (2000), Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology* 26: 611–639.
- Chabanet, Didier (2002), Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions. In Richard Balme, Didier Chabanet et Vincent Wright (éds.), *L'Action collective en Europe*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Della Porta, Donatella et Diani, Mario (1999), *Social Movements*. Oxford: Blackwell.
- Demazière, Didier (2003), *Chômage: Comment peut-on être chômeur?* Paris: Belin.
- Demazière, Didier et Pignoni, Maria-Teresa (1998), *Chômeurs: Du silence à la révolte*. Paris: Hachette.
- Duvanel, Blaise (2002), *La Suisse et ses chômeurs*. Genève: IES Editions.
- Emirbayer, Mustafa et Goodwin, Jeff (1996), Symbols, Positions, Objects: Toward a New Theory of Revolutions and Collective Action. *History and Theory* 35: 358–374.
- Esping-Andersen, Gøsta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton: Princeton University Press.
- Faniel, Jean (2003), Belgian Unemployed and the Obstacles to Collective Action. Second ECPR General Conference, Marburg, 18–22 September.
- Fillieule, Olivier (1993), Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements: L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983–1989. In Olivier Fillieule (éd.), *Sociologie de la protestation*. Paris: L'Harmattan.
- Galland, Olivier et Louis, Marie-Victoire (1981), Chômage et action collective. *Sociologie du Travail* 23: 173–191.
- Gallie, Duncan (1999), Unemployment and Social Exclusion in the European Union. *European Societies* 1: 139–167.
- Gallie, Duncan et Paugam, Serge (2000), *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment in Europe*. Oxford: Oxford University Press.
- Gamson, William A. (1995), Constructing Social Protest. In Hank Johnston et Bert Klandermans (éds.), *Social Movements and Culture*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

- Giugni, Marco (2002), Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire. *Politique et Sociétés* 21: 69–90.
- Giugni, Marco et Passy, Florence (2003a), Modèles de citoyenneté et mobilisation des immigrés en Suisse et en France: Une approche des opportunités politiques. In Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi et Werner Haug (éds.), *Les migrations et la Suisse*. Zurich: Seismo.
- Giugni, Marco et Passy, Florence (2003b), Droits, participation et exclusion: La gestion politique de la différence ethnique. In Marco Giugni et Mark Hunyadi (éds.), *Sphères d'exclusion*. Paris: L'Harmattan.
- Giugni, Marco et Passy, Florence (2004), Migrant Mobilization between Political Institutions and Citizenship Regimes: A Comparison of France and Switzerland. *European Journal of Political Research* 43: 51–82.
- Giugni, Marco et Statham, Paul (2002), The Contentious Politics of Unemployment in Europe: Political Claim-making, Policy Deliberation and Exclusion from the Labor Market – A Research Outline. *EurPolCom WPS*, 2/02.
- Hunt, Scott A. et Benford, Robert D. (2004), Collective Identity, Solidarity, and Commitment. In David A. Snow, Sarah Soule, et Hanspeter Kriesi (éds.), *Blackwell Companion to Social Movements*. Oxford: Blackwell.
- Koopmans, Ruud (1995), *Democracy from Below*. Boulder, CO: Westview Press.
- Koopmans, Ruud (2004), Political. Opportunity. Structure. Some Splitting to Balance the Lumping. In Jeff Goodwin et James M. Jasper (éds.), *Rethinking Social Movements*. Lanham, MD: Rowman and Littlefield.
- Koopmans, Ruud et Statham, Paul (1999), Challenging the Liberal Nation-State? Postnationalism, and the Collective Claims Making of Migrants and Ethnic Minorities in Britain and Germany. *American Journal of Sociology* 105: 652–696.
- Koopmans, Ruud et Statham, Paul (2000). Migration and Ethnic Relations as a Field of Political Contention: An Opportunity Structure Approach. In Ruud Koopmans et Paul Statham (éds.), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*. Oxford: Oxford University Press.
- Koopmans, Ruud ; Statham, Paul ; Giugni, Marco et Passy, Florence (à paraître). *Contested Citizenship*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Kriesi, Hanspeter (2004), Political Context and Opportunity. In David A. Snow, Sarah Soule, et Hanspeter Kriesi (éds.), *Blackwell Companion to Social Movements*. Oxford: Blackwell.
- Kriesi, Hanspeter; Koopmans, Ruud ; Duyvendak, Jan Willem et Giugni, Marco (1995), *New Social Movements in Western Europe*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Lazarsfeld, Paul F.; Jahoda, Marie et Zeisel, Hans (1933), *The Arbeitslosen von Marienthal*. Leipzig: Hirzel.
- March, James G. et Olsen, Johan P. (1984), The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life. *American Political Science Review* 78: 734–749.
- Maurer, Sophie (2001), *Les chômeurs en action (décembre 1997 – mars 1998)*. Paris: L'Harmattan.
- McAdam, Doug (1996), Conceptual Origins, Current Problems, Future Directions. In Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald (éds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- McAdam, Doug; McCarthy, John D. et Zald, Mayer N. (éds.) (1996), *Comparative Perspectives on Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- McAdam, Doug; Tarrow, Sidney et Tilly, Charles (2001), *Dynamics of Contention*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Melucci, Alberto (1996), *Challenging Codes*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Merrien, François-Xavier (1996), État-providence et lutte contre l'exclusion. In Serge Paugam (éd.), *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris: La Découverte.

- Olson, Mancur (1965), *The Logic of Collective Action*. Harvard, MA: Harvard University Press.
- Piven, Frances Fox et Cloward, Richard A. (1979), *Poor People's Movements*. New York: Vintage Books
- Piven, Frances Fox et Cloward, Richard A. (1993), *Regulating the Poor*. Second edition. New York: Vintage Books.
- Richards, Andrew (2002), Mobilizing the Powerless: Collective Action of the Unemployed in the Interwar Period. Working Paper, Juan March Institute, January.
- Royall, Frédéric (1997), Problems of Collective Action for Associations of the Unemployed in France and in Ireland. In Ricca Edmonson (éd.), *The Political Context of Collective Action*. London: Routledge.
- Schnapper, Dominique (1981), *L'épreuve du chômage*. Paris: Gallimard.
- Snow, David A. (2004), Framing Processes, Ideology, and Discursive Fields. In David A. Snow, Sarah Soule, et Hanspeter Kriesi (éds.), *Blackwell Companion to Social Movements*. Oxford: Blackwell.
- Snow, David A.; Rochford, E. Burke Jr.; Worden, Steven K. et Benford, Robert D. (1986), Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation. *American Sociological Review* 51: 464–481.
- Tarrow, Sidney (1996), States and Opportunities: The Political Structuring of Social Movements. In Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald (éds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Tilly, Charles (1995), *Popular Contention in Great Britain, 1758–1834*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Valocchi, Steve (1990), The Unemployed Workers Movement of the 1930s: A Reexamination of the Piven and Cloward Thesis. *Social Problems* 37: 191–205.
- Valli Marcello ; Martin, Hélène et Hertz, Ellen (2002), Le 'feeling' des agents de l'Etat providence: analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale. *Ethnologie Française* 33: 221–231.